

## ■ Recyclage

# Un éco-organisme pour les DEEE professionnels

Alors que s'ébauche le décret de transposition de la directive du 27 janvier 2003 qui organise le recyclage des déchets électriques et électroniques (DEEE), plusieurs spécialistes du secteur se sont penchés sur la fraction professionnelle de ces déchets. Si le gisement des ménages (dont il faudra collecter au moins 4 kg/hab./an) en intéresse déjà plus d'un, les produits détenus par des professionnels, de l'horodateur de parking à l'automate bancaire en passant par le central téléphonique, n'avaient

pas encore donné lieu à la constitution d'un éco-organisme assumant les obligations de collecte et de recyclage de leurs fabricants et importateurs. C'est pourtant l'intégralité de ce gisement qui devra être traitée, et non un pourcentage minimal comme pour les déchets des ménages. La création de Recy'stem-Pro comble ce manque : cette SARL se propose de « gérer, pour le compte de ses adhérents et sur la base de contrats passés avec eux, les opérations de reprise, de transport, de démantèlement et de traitement [des DEEE professionnels] dans des installations répondant aux exigences techniques de la réglementation et dans le respect de l'environnement ». Libre aux producteurs des matériels concernés de s'organiser par eux-mêmes, mais l'adhésion à Recy'stem-Pro permet « d'optimiser les coûts par la mise en place d'une logistique nationale et par la globalisation des quantités collectées ». Espérons toutefois que le foisonne-

ment des structures collectives en matière de DEEE ne conduira pas à imiter ce qui s'est passé pour les piles : une multitude d'organismes conventionnés, pour finalement des résultats de recyclage pitoyables. GM ■

Recy'stem-Pro,  
tél. : 01 42 86 09 45.



Recy'stem-Pro pourra prendre en charge les horodateurs mis au rebut.